

## **Optimiseur de relance en chauffage collectif comprenant une fonction auto-adaptative**

### **1. Secteur d'application**

Appartements existants.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative sur un circuit de chauffage collectif à combustible existant.

La présente opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant de la fiche BAR-TH-118 « Système de régulation par programmation d'intermittence ».

La présente fiche s'applique aux opérations engagées jusqu'au 30 juin 2028.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

Le dispositif est équipé d'une fonction basée sur l'apprentissage adaptatif de l'arrêt et du démarrage optimisé du système de chauffage, au sens de la norme NF EN 12098-1 « Performance énergétique des bâtiments - Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 1 : Equipement de régulation pour les systèmes de chauffage à eau chaude », qui recalcule les paramètres utilisés pour déterminer l'heure d'arrêt et de mise en marche, en se basant sur la température ambiante mesurée, l'inertie du bâtiment, les paramètres d'occupation ou la météorologie locale.

Le dispositif intègre une fonction « descente de température (réduit de nuit) » et une fonction « commutateur été/hiver » au sens de la norme NF EN 12098-1.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative au sens de la norme NF EN 12098-1.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative au sens de la norme NF EN 12098-1.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

15 ans.

**5. Montant de certificats en kWh cumac**

| Zone<br>climatique | Montant en kWh cumac par<br>appartement |   | Nombre<br>d'appartements |
|--------------------|-----------------------------------------|---|--------------------------|
| H1                 | <b>6 400</b>                            | X | <b>N</b>                 |
| H2                 | <b>5 200</b>                            |   |                          |
| H3                 | <b>3 500</b>                            |   |                          |

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-123,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

**A/ BAR-TH-123 (v. A54.2) : Mise en place d'un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative sur un circuit de chauffage collectif à combustible existant**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Appartement existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération :    ☐ OUI                    ☐ NON

\*Nombre d'appartements : .....

\*L'équipement de régulation est installé sur un système de chauffage collectif à combustible existant depuis plus de 2 ans :

☐ OUI                    ☐ NON

Le dispositif est équipé d'une fonction basée sur l'apprentissage adaptatif de l'arrêt et du démarrage optimisé du système de chauffage, au sens de la norme NF EN 12098-1 « Performance énergétique des bâtiments - Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 1 : Equipement de régulation pour les systèmes de chauffage à eau chaude », qui recalcule les paramètres utilisés pour déterminer l'heure d'arrêt et de mise en marche, en se basant sur la température ambiante mesurée, l'inertie du bâtiment, les paramètres d'occupation ou la météorologie locale.

\*Le dispositif intègre une fonction commutateur été/hiver au sens de la norme NF EN 12098-1 :    ☐ Oui                    ☐ Non

\*Le dispositif intègre une fonction descente de température (réduit de nuit) au sens de la norme NF EN 12098-1 :    ☐ Oui                    ☐ Non

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

\*Marque : .....

\*Référence : .....

La présente opération n'est pas cumulable avec la fiche d'opération standardisée BAR-TH-118 « Système de régulation par programmation d'intermittence ».